

COMPTES ANNUELS

(consolidation)

Exercice comptable du : 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Durée : 12 mois

A.A.P.E.I. 49

114, rue de la Chalouère

49000 ANGERS

N° SIRET : 786 103 515 00379

Forme Juridique : Association



Association Angevine de Parents d'Enfants en situation de handicap
Tél : 02.41.43.93.65 - Fax : 02 41.60.11.87 - Mail : contact@aapei49.fr

***BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT
SYNTHETIQUES***

Bilan propre DC 2003-1010 (résultat non affecté) ACTIF

Dossier : 001CONSO - AAPEI CONSOLIDATION 01 à 29 - Périodes de : 01/2010 à 12/2010

ACTIF	Montant Brut 31/12/2010	Amort. et Prov. 31/12/2010	Montant Net N	Montant Net 31/12/2009
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	52 633	19 734	32 899	31 155
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	510 339	6 773	503 566	490 103
Constructions	10 345 029	3 475 066	6 869 963	7 091 877
Installations techniques, matériels et outillage	855 807	664 493	191 315	146 692
Autres immobilisations corporelles	1 545 763	1 130 291	415 472	425 836
Immobilisations corporelles en cours	70 996		70 996	4 150
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 654		2 654	1 169
TOTAL I	13 383 222	5 296 357	8 086 865	8 190 982
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	150		150	787
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	224 169		224 169	143 287
Autres créances	184 116		184 116	174 014
Valeurs mobilières de placement	5 045 898		5 045 898	3 679 133
Disponibilités	6 056 325		6 056 325	7 455 631
Charges constatées d'avance	45 613		45 613	46 709
TOTAL III	11 556 271		11 556 271	11 499 560
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	24 939 493	5 296 357	19 643 135	19 690 542
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

Bilan propre DC 2003-1010 (résultat non affecté) PASSIF

Dossier : 001CONSO - AAPEI CONSOLIDATION 01 à 29 - Périodes de : 01/2010 à 12/2010

PASSIF	Montant Net 31/12/2010	Montant Net 31/12/2009
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 361 407	5 356 666
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 850 501	1 839 734
Dons et legs	471 003	460 235
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	1 379 498	1 379 498
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	2 152 161	1 745 161
Réserves de compensation	559 424	559 424
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 352 430	591 746
Autres réserves	111 008	111 008
Report à nouveau :	-471 997	-456 907
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-80 702	-72 303
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-347 249	-354 817
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-44 046	-29 787
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	955 820	1 152 595
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	839 076	898 337
Provisions réglementées :	19 647	19 647
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif	19 647	19 647
Droit des propriétaires		
TOTAL I	12 729 479	11 817 411
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	306 428	240 313
Provisions pour charges	129 787	242 439
Fonds dédiés		
TOTAL III	436 216	482 751
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 167 941	6 120 569
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	1 251	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	261 193	201 625
Dettes sociales et fiscales	989 200	983 811
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 537	57 077
Autres dettes (5)	91	27 221
Produits constatés d'avance	228	76
TOTAL IV	6 477 441	7 390 380
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	19 643 135	19 690 542

Bilan propre DC 2003-1010 (résultat non affecté) PASSIF

Dossier : 001CONSO - AAPEI CONSOLIDATION 01 à 29 - Périodes de : 01/2010 à 12/2010

PASSIF	Montant Net 31/12/2010	Montant Net 31/12/2009
(1) Dont compte 1201 : ... et compte 1291 : ... résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus un an : Dont à moins un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS

Dossier : 001CONSO - AAPEI CONSOLIDATION 01 à 29 - Périodes de : 01/2010 à 12/2010

PRODUITS	Exercice 2010	Exercice 2009
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services		6
- divers	50 019	33 708
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	11 733 720	11 711 700
Subventions d'exploitations et participations	283 274	196 134
Reprises sur amortissements et provisions	97 418	110 820
Transferts de charges		
Autres produits	631 967	972 631
TOTAL I	12 796 398	13 024 999
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	208	320
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 768	19 478
TOTAL II	10 976	19 798
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	9 154	61 441
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	88 205	92 767
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		522
- reprises sur autres provisions		19 447
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	97 359	174 177
TOTAL DES PRODUITS	12 904 733	13 218 974
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	12 904 733	13 218 974

Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES

Dossier : 001 CONSO - AAPEI CONSOLIDATION 01 à 29 - Périodes de : 01/2010 à 12/2010

CHARGES	Exercice 2010	Exercice 2009
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises Variation de stock	21 243	23 078
Achats de matières premières et fournitures Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	292 641	273 584
Services extérieurs et autres	2 147 730	2 389 043
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	589 727	577 737
- autres	34 915	33 753
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	5 379 935	5 304 664
- charges sociales	2 349 127	2 313 236
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	445 413	346 449
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges d'exploitation	184 853	168 154
Autres charges	476 311	503 504
TOTAL I	11 921 896	11 933 203
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 990	5 948
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	10 990	5 948

Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES

Dossier : 001CONSO - AAPEI CONSOLIDATION 01 à 29 - Périodes de : 01/2010 à 12/2010

CHARGES	Exercice 2010	Exercice 2009
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	1 151	14 501
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	4 108	3 756
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	10 768	24 101
- dotations aux autres provisions réglementées		84 870
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	16 027	127 228
TOTAL DES CHARGES	11 948 912	12 066 379
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	955 820	1 152 595
TOTAL GENERAL (I + II + III)	12 904 733	13 218 974



Annexes

**Au Bilan, avant répartition, de l'Exercice clos
Le 31 décembre 2010**

**Et au Compte de Résultat, sous forme de liste,
Du 01-01-2010 au 31-12-2010**

☞ Total du bilan AAPEI (sans Synergie et sans Vie Associative)	19.643.135,49 €
☞ Résultat de l'exercice (Excédent)	955.820,47 €
☞ Durée de l'Exercice	1 An

*Les notes et tableaux ci-après
font partie intégrante des comptes annuels*

Principes et Méthodes comptables

① Principes Généraux

Les documents dénommés Etats Financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Les normes comptables concernant les Etablissements et Services médico-sociaux sont redéfinies à partir du 01/01/2007 par le Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

② Les Méthodes Comptables Utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

☞ *Immobilisations Corporelles.*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Règles comptables relatives aux Actifs et aux Amortissements

Les règles comptables relatives aux actifs et aux amortissements par composants, issues des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06 s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être modifiés.

Aucun retraitement des immobilisations n'a été effectué avant le 1^{er} janvier 2007, malgré l'identification de composants sur les immeubles. La DASS ne voulait pas revenir sur les investissements passés et financés.

Pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2007 (dont les amortissements commencent à courir à compter du 1^{er} janvier 2008), la méthode d'amortissements par composant est appliquée. Ainsi, les immobilisations décomposables à l'origine sont amorties sur la durée réelle d'utilisation propre à chaque composant. Les durées retenues sont précisées dans le tableau qui suit.

Structures et ouvrages assimilés	A	50 ans	+/- 20%
Menuiseries extérieures	B	25 ans	+/- 20%
Chauffage	C	25 ans	+/- 20%
Etanchéité	D	15 ans	+/- 20%
Ravalement avec amélioration	E	15 ans	+/- 20%
Electricité	F	25 ans	+/- 20%
Plomberie / sanitaire	G	25 ans	+/- 20%
Ascenseurs	H	15 ans	+/- 20%

Particularité sur le calcul de l'amortissement :

La règle veut qu'un amortissement soit pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir, selon la règle du prorata temporis.

Antérieurement, par mesure de simplification et de gestion budgétaire annuelle basée sur l'année civile, la DASS demandait que l'amortissement soit calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service. Cela permettait de calculer les dotations en annuités pleines pendant toute la période d'amortissement.

A compter du 01/01/2010, nous retournons à la règle comptable.

Particularité sur le mode de financement :

La méthode classique : nous avons recours aux amortissements pour renouveler notre parc d'immobilisations. La DASS finance certaines immobilisations grâce à des enveloppes budgétaires nommées subventions qui viennent en contre partie de nos investissements.

Nous considérons deux types de subventions :

- En 1026 : Les subventions d'investissements, biens renouvelables. Les sommes enregistrées dans ces comptes permettent un investissement qui pourra lui, être renouvelé et générera donc des amortissements alors que la subvention elle ne générera aucun amortissement.
- En 131 : Les subventions d'investissements. Les sommes enregistrées dans ces comptes permettent un investissement qui ne pourra pas être renouvelé par le biais des amortissements. Nous amortissons donc également cette subvention de façon à ne générer aucun financement à venir grâce à cette subvention exceptionnelle.

Créances.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la méthode comptable.

Valeurs Mobilières de Placement.

Les placements de trésorerie sont établis :

⇒ BNP PARIBAS : Sous forme de SICAV qui sont non soumises à fiscalité si la vente est supérieure au prix d'achat.

⇒ BPA : Mandat de gestion sous forme de SICAV qui sont non soumises à fiscalité si la vente est supérieure au prix d'achat.

② bis Changement de Méthodes d'Evaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice, hormis sur les amortissements stipulés ci-dessus.

③ Informations Complémentaires

Les spécificités relatives aux traitements comptables :

- a) - Du résultat de l'Association.
- b) - Les Fonds Propres de l'AAPEI.
- c) - Les Fonds de placements non imposables.
- d) - Les autre Réserves.

- e) - Les Subventions d'investissements
- f) - Les Provisions pour risques et charges
- g) - Présentation spécifiques de certains comptes de résultats.
- h) - Droit Individuel de Formation
- i) - Règles applicables aux établissements Sociaux et Médico-sociaux à compter de 2007.
- j) – Engagements hors bilan
- k) – Autres informations

a) - Le Résultat de l'Association.

Depuis le 1^{er} octobre 2008, l'AAPEI est passée en financement de CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen). Il n'y a plus de reprise de résultat des années antérieures, le résultat de l'exercice 2010 correspond aux dépenses et recettes engagées durant l'année. Le résultat de l'année 2009 a été affecté en concordance avec les propositions faites sur les comptes administratifs 2009.

b) – Les Fonds Propres AAPEI

. Le compte 1021	
Les fonds propres de l'Association	125.973,96 €
Les fonds propres AAPEI CPOM	13.161,73 €

Ces fonds proviennent des fonds propres de l'Association, depuis la création de l'AAPEI jusqu'en 1985, date à laquelle la DASS a cessé de redonner 1/3 du résultat excédentaire des différents établissements.

c) – Fonds de placements non imposables

Fonds de placements non-imposables	471.002,97 €
------------------------------------	---------------------

Ces fonds propres proviennent de placements bancaires SICAV, non soumis à fiscalité.

d) - Les Autres Réserves

10682000 Excédent affecté aux investissements	2.152.161,41 €
10685000 Réserve de trésorerie AAPEI (1) JEA –CAFS DDSS – Crédit bail Boxer remboursement MAIF	635.822,04 €
10685100 Réserve de trésorerie construction	0 €
106852 à 106855 Réserve trésorerie (1) Sté Gle Guiberdière- Ancienne Halte	42.918,21€
106859000 Réserve de trésorerie DASS (1) 1/3 des excédents AAPEI depuis sa création	673.690,09 €
106861 Réserve de compensation DASS Résultats excédentaires affectés par la DASS pour financer des déficits.	559.423,57 €
10683 Réserve Fonds dédiés RTT AAPEI Réserve DASS ARTT données dans le cadre du CPOM à l'AAPEI afin de renforcer les provisions de salaires CET, les provisions de départs à la retraite, les investissements.	111.008,36 €

(1) Les résultats 2009 sont venus affecter les réserves de trésorerie.

e) - Les Subventions d'Investissements

<u>Le compte 1026</u> « Les subventions d'investissements biens renouvelables » (voir explication du libellé de ce compte en page 2 des annexes) pour l'Association est chiffré pour un montant total de :	5.222.271,35 €
<u>Le compte 103613</u> Subvention biens renouvelables. - DASS Financement IME La Chalouère	1.224.776,00 €
<u>Le Compte 103614</u> Subvention Biens renouvelables - REGION Financement IME La Chalouère	119.221,00 €
<u>Le compte 103600</u> « Différences sur réalisations de biens » fonctionne et est utilisé de la même manière que le compte précédent. La provenance des sommes de ce compte vient de cessions de biens ou d'immobilisations sur lesquels nous avons fait des bonus et ces bonus sont réutilisés pour les investissements. Montant de ces comptes :	35.501,33 €
<u>Le compte 131</u> « Les subventions d'investissement » comprenant les subventions de taxe d'apprentissage (voir explication du libellé de ce compte en page 2 des annexes) pour l'Association est chiffré pour un montant total de : Ces subventions sont amorties pour : Soit un total net de :	1.282.203,66 € - 443.128,00 € 839.075,66 €

f) -Les Provisions pour Risques et Charges

<u>Les provisions réglementées</u> qui regroupent les différences excédentaires sur réalisations de biens. Ces bonus financiers ont été partiellement réutilisés. Le montant s'élève à :	<i>19.647,27 €</i>
<u>Les provisions pour risques</u> . Il s'agit de provisions faites en prévention du compte épargne temps des salariés directeurs établissements et des rappels salaires. Le Montant s'élève à	<i>306.428,19 €</i>
<u>Les provisions pour charges et travaux</u> . Il s'agit de provisions accordées par la DASS dans le but de financer des charges ou travaux qui peuvent être répartis sur plusieurs exercices :	<i>129.787,31 €</i>

g) - Présentation spécifique de certains comptes de résultats

Nous vous apportons les précisions suivantes pour la lecture des comptes annuels :

Le service « Adolescents CRETON » est détaillé durant tout l'exercice et centralisé pour le bilan .Le total des charges est centralisé dans le compte 628 800 et le total des produits est centralisé dans le comptes 731000.

h) – Droit Individuel de Formation

Le nombre d'heures acquis au Droit Individuel de Formation pour l'ensemble des salariés de l'AAPEI présents au 31/12/2010 est de **15.635,14 Heures**.

i) – Règles applicables aux établissements Sociaux et Médico-sociaux à compter de 2007

Textes :

- Avis CNC du 4 mai 2007
- Instruction n° DGAS/SD5B/200/319 <DU 17 AOÛT 2007

- **La comptabilisation des congés payés :**

Jusqu'au 31/12/2006 l'AAPEI parce que financée par la DASS ne répondait pas à la réglementation comptable en ce qui concerne la comptabilisation des congés payés. Les nouvelles dispositions sont les suivantes :

*Constatation de la dette pour congés payés antérieure au 1^{er} janvier 2007 en débitant le compte 11400 « Fonds Propres Quote- part de congés payés non financés » par un compte de la classe 48861 « dette pour congés à payer ».

Le montant comptabilisé au 31/12/2010 est de 347.249 €.

Cette somme correspond aux provisions pour congés payés effectuées au 31/12/2006, non financées par la DASS, sur lesquelles sont venues s'imputer les variations négatives des établissements. Le montant vient donc en diminution des Fonds Propres de L'Association.

*A partir de l'année 2007 constatation de la dette pour congés payés **dans un compte de charges 64 « charges de personnel CP »** par un compte de la classe 4 « Dette pour congés à payer ».

*Depuis le 1^{er} janvier 2008, la variation positive des charges non financée par la DASS est comptabilisée dans un compte 116-2 « Dépenses non opposables au tiers financeurs ». Ainsi le résultat corrigé est conforme au résultat Administratif.

j) – Engagements hors bilan

Les engagements retraite :

Evaluation du montant des indemnités de fin de carrières au 31 décembre 2010 pour l'AAPEI (tenant compte de la convention collective du 15 mars 1966) :

- <u>pour 237 salariés AAPEI</u>	Brut :	673.748 €
	Charges :	<u>269.499 €</u>
	Total :	943.247 €

• Les contrats de Crédit Bail :

- IME P. Gauguin 3 véhicules sont en crédit bail pour un montant total en 2010 de : 11.493 €.
- IME La Chalouère 2 véhicules sont en crédit bail pour un montant total en 2010 de : 7.855 €.
- IEM Les Tournesols 1 serveur est en crédit bail pour un montant total en 2010 de : 651 €.
- EEAP Le Bocage 1 serveur est en crédit bail pour un montant total en 2010 de : 1.302 €.

k) – Autres informations

Informations relatives à la rémunération des dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 191.732 € brut en 2010.

Informations relatives aux honoraires du Commissaire aux Comptes :

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les états financiers.

Pour 2010, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes sur l'exercice écoulé est comptabilisé pour 5.047,12 € TTC.

4) ETATS ANNEXES

4-1) TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	48.780,42	7.921,06	4.068,78	52.632,70
Immobilisations corporelles	13.246.291,73	337.131,25	255.488,18	13.327.934,80
Immobilisations financières	1.169,36	1.585,00	100,00	2.654,36
TOTAL	13.296.241,51	346.637,31	259.656,96	13.383.221,86

4-2) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17.625,67	6.177,26	4.068,78	19.734,15
Immobilisations corporelles	5.087.634,22	440.368,84	251.380,12	5.276.622,94
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	5.105.259,89	446.546,10	255.448,90	5.296.357,09

4-3) TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	19.647,27	0	0	19.647,27
Provisions pour risques	240.312,69	174.537,78	108.422,28	306.428,19
Provisions pour charges	242.438,70	10.315,00	122.966,39	129.787,31
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL	502.398,66	184.852,78	231.388,67	455.862,77

4-4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>								
Créances rattachées à des participations				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Prêts (1)				Autres emprunts obligataires				
Autres	2.654,36		2.654,36	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
<u>Créances de l'actif circulant</u>				- à 2 ans au maximum à l'origine	4.802.024,72	4.802.024,72		
Créances clients et comptes rattachés	224.168,66	224.168,66		- à plus de 2 ans à l'origine	365.916,05	26.969,75	117.179,02	221.767,28
Autres	189.567,76	189.567,76		Emprunts et dettes financières divers (2)				
Charges constatées d'avances	47.032,46	16.183,26	30.849,20	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261.192,57	261.192,57		
				Dettes fiscales et sociales	989.200,23	989.200,23		
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57.536,56	57.536,56		
				Autres dettes	1.342,84	1.342,84		
				Produits constatés d'avance	228,21	228,21		
TOTAL	463.423,24	429.919,68	33.503,56	TOTAL	6.477.441,18	6.138.494,88	117.179,02	221.767,28
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	320.000,00			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice :	36.307,49			

4-5) PRODUITS A RECEVOIR

- Usagers = 4.022 €.
- Fournisseurs-Anp = 52 €.
- Rembt IJ = 16.898 €.
- Rembt formations = 57.646 €.
- Aide à l'emploi = 2.422 €.
- Subventions = 62.975 €.
- Divers = 249 €.

4-6) CHARGES A PAYER

- Intérêts courus sur emprunts = 341 €.
- Usagers-Aae = 1.251 €.
- Fournisseurs-Fnp = 31.543 €.
- Congés à payer = 271.793 €.
- Charges sociales = 155.641 €.

4-7) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

- Charges d'exploitation sur l'exercice = 14.764 €.
- Charges d'exploitation antérieures = 30.849 €.
- Charges financières = Néant.

4-8) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

- Indemnité journalières S.S. = 228 €.

**ASSOCIATION ANGEVINE DE PARENTS
D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

A.A.P.E.I.

Association Loi 1901

114, rue de la Chalouère

49100 ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**ASSOCIATION ANGEVINE DE PARENTS
D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
A.A.P.E.I.
Association Loi 1901**

**114, rue de la Chalouère
49100 ANGERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- Le Contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION ANGEVINE DE PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP – A.A.P.E.I. tels qu'ils sont joints au présent rapport**
- La justification de nos appréciations**
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données par le Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Angers, le 9 juin 2011

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes


Yves MALGOGNE
Commissaire aux Comptes Associé

**ASSOCIATION ANGEVINE DE PARENTS
D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

A.A.P.E.I.

*Association Loi 1901
114, rue de la Chalouère
49100 ANGERS*

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLÉMENTÉES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

**ASSOCIATION ANGEVINE DE PARENTS
D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

A.A.P.E.I.

Association Loi 1901

*114, rue de la Chalouère
49100 ANGERS*

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLÉMENTÉES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce

Fait à Angers, le 9 juin 2011

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes



Yves MALGOGNE
Commissaire aux Comptes Associé